



1. Les recettes perçues auprès des usagers
2. Le personnel
3. L'entretien des locaux

Des indications sont également fournies par le concessionnaire concernant les moyens mis en œuvre pour le personnel (qualification et expérience), les véhicules.

Enfin, il est également fait état des prestations (horaires, organisation des permanences, relations avec les usagers).

En synthèse, 135 687 €perçus pour 988 interventions fourrière, soit une moyenne de 137.34 €par intervention.

La masse salariale affectée au contrat représente 78 368 €pour l'exercice 2025 et se répartit comme suit en fonction du temps consacré aux missions de service public de la fourrière municipale : une secrétaire administrative et commerciale, 1 agent d'entretien, 1 dépanneur remorqueur, 1 mécanicien dépanneur, 3 dépanneurs remorqueurs mécaniciens.

Les tarifs de la concession en vigueur correspondent à la grille tarifaire conforme à l'arrêté du 14 novembre 2001 modifié fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles.

Le chiffre d'affaires du délégataire pour l'année 2025 est de 135 687 €TTC.

Le résultat net 2025 du délégataire après impôt sur les sociétés s'élève à -24 256 €

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte du compte-rendu annuel d'activités 2025 ci-annexé produit par la S.A.S. BIA Belle Isle Auto.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

---

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32566-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026  
Publication : 06/07/2026